



**POLITIQUE DE RECRUTEMENT  
DU PERSONNEL  
ET  
DES BÉNÉVOLES**

L'Association des proches aidants de la Capitale-Nationale a la responsabilité de constituer une équipe de travail stable, bien formée, bien encadrée et dédiée à la cause des proches aidants.

Il faut procéder au recrutement avec attention pour assurer une coordination de l'ensemble des activités de l'Organisation et offrir des services adaptés aux besoins et en toute sécurité.

### **Procédures :**

#### 1. Décrire précisément les tâches à confier

La première étape est de décrire précisément le poste à combler ou la participation attendue du bénévole. Le candidat connaît les attentes et responsabilités liées à sa fonction et y répondra selon ses intérêts.

Une brève présentation de l'Organisme permet aussi aux candidats d'identifier plus clairement la mission et objectifs.

#### 2. Informer du besoin

La publication dans les feuillets paroissiaux de nos offres de service nous permettra de recruter des bénévoles. De plus, les bénévoles en place ou nos rencontres avec des groupes communautaires nous permettent de compléter l'équipe.

#### 3. Faire passer une entrevue

L'entrevue permet de s'assurer que le candidat peut s'intégrer dans une équipe de travail et partager la cause des proches aidants. Connaître les expériences des candidats et vérifier s'il répond aux exigences de la tâche à confier.

#### 4. Vérifier les références.

#### 5. Prévoir une période d'intégration

Afin de renseigner le bénévole ou l'employé sur les politiques et procédures. Selon les tâches confiées, il pourrait être nécessaire d'assurer une formation.

#### 6. Évaluer le travail

Prévoir des rencontres pour donner une rétroaction sur le rendement du travail; une bonne façon de maintenir la motivation des bénévoles et sa fidélité au sein de l'organisation.

## **Particularités**

### **Le conseil d'administration :**

La gestion de l'Association est assurée par un conseil d'administration composé de neuf bénévoles. Ils doivent posséder différentes compétences liées aux besoins des proches aidants (psychologue, infirmière, travailleuse sociale, avocat, etc.) et les différents secteurs de la Capitale-Nationale y sont représentés.

Les membres sont nommés par l'assemblée générale annuelle. Il faut cependant s'assurer que la représentation répond aux critères ci-haut mentionnés; des recherches préalables sont nécessaires.

### **Services professionnels d'appoint :**

Pour la **gestion** de l'Association nous faisons appel aux services de comptable et d'informaticiens, de notaire. Il faut s'assurer de la compétence et de l'intégrité de ce personnel. Il faut vérifier les expériences.

Pour les **services de soutien psychologique** offerts aux proches aidants nous faisons appel aux services de travailleurs sociaux, de psychologues. En plus de la compétence et de l'intégrité il faut assurer un suivi auprès des proches aidants qui ont reçu le service.

Pour les services de **répit à domicile** nous faisons appel aux entreprises d'économie sociale en aide domestique. Ces entreprises doivent assigner un préposé au bénéficiaire et/ou un auxiliaire familial répondant aux exigences requises et capable d'effectuer les tâches demandées. L'entreprise doit :

- assurer la stabilité du personnel auprès de l'aidé;
- faire la preuve annuellement qu'il détient les assurances suivantes : assurance responsabilité civile et professionnelle d'un montant minimum d'un million (1 000 000\$)
- signaler aux responsables de l'Association des proches aidants de la Capitale-Nationale toutes situations qui influencent la qualité et la sécurité du service et de son personnel;
- assurer le service avec du personnel compétent qui doit posséder certaines habiletés d'empathie, de respect, d'autonomie et de capacité d'adaptation :

- Le préposé au bénéficiaire doit posséder un cours de P.A.B » (120 heures minimum), avoir son P.D.S.B. et R.C.R. (avec cartes de compétences valides) et 6 mois d'expérience de soins et services à domicile.
- L'auxiliaire familial doit posséder un cours d'auxiliaire familial, avoir son P.D.S.B. et R.C.R. (avec cartes de compétences valides) et 6 mois d'expérience de soins et services à domicile.
- assurer du personnel sans antécédent judiciaire